

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne sur la base de l'indice « Safer » du prix moyen des forêts non bâties. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Investissement 10 000 €				
Scénarios		1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 280 €	7 490 €	6 940 €
	Rendement annuel moyen	- 17,20 %	- 5,61 %	- 3,59 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 780 €	9 120 €	9 120 €
	Rendement annuel moyen	- 12,20 %	- 1,82 %	- 0,92 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 080 €	9 970 €	11 610 €
	Rendement annuel moyen	- 9,20 %	- 0,06 %	1,50 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 730 €	11 090 €	12 570 €
	Rendement annuel moyen	- 2,70 %	2,09 %	2,31 %

Que se passe-t-il si FIDUCIAL Gérance n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une personne morale, détenant des actifs forestiers et des instruments financiers et de dépôts, distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Ce produit ne bénéficie pas d'une garantie en capital. L'investisseur peut subir une perte à la hauteur du capital investi. Il n'existe aucun régime d'indemnisation nationale.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer, en sus des coûts de vente directe déjà inclus, des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de [10 000 EUR] Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez à 10 ans
Coûts totaux	1 422 €	2 866 €	5 326 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	14,23 %	5,18 %	3,91 %

* L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an, en prenant en compte un scénario intermédiaire, soit de 5,41 % avant déduction des coûts et de 1,5 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels			Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	12 % du montant que vous payez lors de la souscription de parts	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins.	1 200 €
Coût de sortie	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.	N/A
Coûts récurrents			
Coûts de transaction de portefeuille	0,82 % par an de la valeur de votre investissement	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.	72
Autres coûts récurrents	1,70 % par an de la valeur de votre investissement	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.	150
Coûts accessoires			
Commissions liées aux résultats	0 %	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous ne prélevons pas de commission.	0
Commissions	0 %	Commissions d'intéressement : L'incidence des commissions d'intéressement. Nous ne prélevons pas de montant.	0

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 10 années

Ce produit est destiné à un investissement sur le long terme. Vous devriez être prêt à rester investi pendant au moins 10 ans. La durée estimée de détention des parts de GFI est de 10 ans à compter de la date de souscription. Le souscripteur peut à tout moment demander le rachat de ses parts. La Société de Gestion ne garantit pas le rachat de celles-ci. La liquidité du placement est limitée.

La sortie n'est possible que s'il existe une contrepartie à l'achat. Le GFI ne garantit pas le rachat ou la revente des parts, vous êtes donc soumis au risque de liquidité détaillé ci-dessus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Nous vous invitons à adresser votre réclamation directement à FIDUCIAL Gérance :

FIDUCIAL Gérance - Service Réclamations Clients
41 rue du Capitaine Guynemer 92925 LA DEFENSE CEDEX
E-mail : reclamations.associes.fiducial.gerance@fiducial.fr

Au cas où la réponse apportée à votre réclamation ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de faire appel au service de médiation de l'Autorité des marchés financiers à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17 Place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

Autres informations pertinentes

La documentation légale relative au produit (note d'information et statuts) à mettre à disposition de l'investisseur au moment de la souscription, est disponible sur le site www.fiducial-gerance.fr ou sur simple demande auprès du Service Commercial de FIDUCIAL Gérance.

Le *reporting* aux investisseurs (rapport annuel et bulletins semestriels d'information) est diffusé par voie postale et mis à disposition sur le site www.fiducial-gerance.fr.